Acte n° 2016B13



DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2016

Nombre de Conseillers: 19

En exercice : 19 Présents : 14 Date de convocation du Bureau Communautaire :

Le 18/05/2016

Pouvoirs Votants

: 1 : 15

Le 26 mai 2016, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

<u>Présents</u>: Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

<u>Absents excusés</u>: Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC (Pouvoir Marc PECHOUX), Martial THEVENET.

Assistaient: Daniel VIGNARD (Savigneux), Patrick LOUAHALA (CCDSV), Véronique GAMON (CCDSV), Corinne VAUCOURT (CCDSV).

Secrétaire de séance : Bernard REY

OBJET: ADMINISTRATION GENERALE - Extension de l'EPORA au département de l'Ain

M. Bernard GRISON, Président, résume le rapport FIGEAT remis le 14 mars 2016 au Ministre des finances et au Ministre du logement. Ce rapport préconise de couvrir l'ensemble du territoire français d'Etablissements Publics Fonciers et de préférence d'État, au détriment des EPF Locaux.

Vu l'action de l'EPF de l'Ain sur l'ensemble du Département notamment pour la production de logements sociaux,

Vu l'engagement de l'ensemble des collectivités locales en faveur de la production de logements sociaux et de logements abordables sur l'ensemble du Département,

Vu la nécessité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages du Département au profit d'une structure qui n'apporterait rien de plus que structures existantes,

Vu l'action de l'EPF de l'Ain en faveur du logement social, du développement économique, et de l'accompagnement de l'ensemble des collectivités du territoire,

Vu le principe de libre administration des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Refuse toute idée d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain;
- ✓ Refuse tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local existant;
- ✓ **Demande** que soient respectées les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social ;
- ✓ Rappelle le principe de libre administration des collectivités locales ;
- ✓ Affirme que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, de leurs politiques locales tout en accompagnement des politiques d'Etat;

✓ Invite chaleureusement Madame la Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux permettant la mobilisation du foncier en faveur de la création de logements en mixité sociale sur le territoire du Département de l'Ain.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 26 mai 2016

Le Président, Bernard GRISON

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 17 JUIN 2016 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160526-2016B13-AG

Affichage le : 1 7 JUIN 2016